



FOCUS

// Mai 2016

LES MÉTIERS D'ART ET LE DESIGN, DIFFÉRENTS ET COMPLÉMENTAIRES

- *article paru le 5/02/2016 dans la rubrique actualité du site de l'Alliance française des designers (AFD).*

L'Institut national des métiers d'art (INMA) publie le 1er février sa nouvelle liste des métiers d'art sur son site institut-metiersdart.org. Une polémique se diffuse sur les réseaux sociaux : on s'interroge sur l'opportunité de la présence ou de l'absence des graphistes ou des arts graphiques du répertoire de l'INMA. Le point de vue de l'AFD est sollicité à ce sujet.



L'INMA est un opérateur de l'État qui mène une mission d'intérêt général au service des métiers d'art. Selon cet institut un métier d'art peut être défini par l'association de trois critères :

- Il met en œuvre des savoir-faire complexes pour transformer la matière ;
- Il produit des objets uniques ou des petites séries qui présentent un caractère artistique ;
- Le professionnel maîtrise ce métier dans sa globalité.



Source : <http://www.institut-metiersdart.org/metiers-d-art>

Il s'agit donc d'une activité artisanale, qu'il convient de distinguer de l'activité de design.

L'AFD rappelle, dans la droite ligne de l'International Council of Societies of Industrial Design (Icsid) et de l'International Council of Design (Ico-D), la définition de l'activité de design : « Le design est un processus intellectuel créatif, pluridisciplinaire et humaniste, dont le but est de traiter et d'apporter des solutions aux problématiques de tous les jours, petites et grandes, liées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. [...] »

Source : <http://www.alliance-francaise-des-designers.org/definition-du-design.html>

Dans l'activité des métiers d'arts, ce sont les notions de dextérité technique et de production qui sont prépondérantes. Dans celle des designers, ce sont la conception et le processus intellectuel qui le sont. Ce sont ces notions qui définissent et distinguent les deux activités, métiers d'arts et design. Même si le designer peut s'appuyer sur un savoir-faire technique qu'il possède ou qu'il source en s'associant à d'autres professions pour rendre tangibles ses idées traduites en dessins, ce n'est pas celui-ci qui définit son activité. La notion de créativité et la notion artistique présentent dans les deux activités, sont larges et ne signifient pas que les deux activités soient identiques. La finalité et la destination du design, centrée utilisateur, source d'innovation, productrice de richesse... parachève de la distinguer d'une production artisanale.

Il est fréquent que designers et artisans s'associent pour développer et produire ensemble, c'est bien que leurs compétences et leurs activités sont différentes et complémentaires. Le site de l'INMA précise d'ailleurs que les métiers d'arts « peuvent travailler pour la conservation et la restauration du patrimoine. Ils peuvent aussi œuvrer dans le domaine de la création en lien avec les particuliers, les décorateurs ou les designers. »

À la page [Découvrir les métiers d'arts, secteur : Arts graphiques](#), les termes « arts graphiques » du répertoire de l'INMA ne renvoient pas à l'activité de conception du designer graphique, mais à son secteur d'activité. L'INMA prend soin de préciser que « Les métiers d'art sont l'héritage de savoir-faire précieusement élaborés au fil des siècles. Ils offrent une palette de plus de 200 métiers répartis en 19 secteurs. Terre, verre, bois, cuir, arts graphiques ou arts du spectacle... » L'activité du graphiste peut être liée aux métiers d'art dans le secteur de l'édition de livre et de l'imprimerie, mais là encore, sa coopération est une œuvre de l'esprit, donc une activité de design graphique. Le fait qu'à cette page, il soit titré *Tous les métiers du secteur : arts graphiques* et que l'on trouve pêle-mêle parmi des métiers tels qu'imprimeur, sérigraphe, enlumineur, marbreur sur papier... le graphiste et l'infographiste, produit de la confusion. Outre le fait que ces cas sont de plus en plus rares avec l'évolution des techniques, les définitions de « graphiste » et « infographiste » sont obsolètes et l'INMA a raison de dire que « Certains métiers, qui n'étaient plus en adéquation avec la définition d'un métier d'art tel que défini par la loi du 18 juin 2014 ont été supprimés de la liste. Exemple : les métiers de graphiste et infographiste, entièrement numériques, ne répondent pas au critère de travail de la matière qui définit un métier d'art. »

Source : www.institut-metiersdart.org/metiers-d-art/arts-graphiques

Ce constat logique a pour vertu de renforcer la notion d'œuvre de l'esprit liée à la profession de designer



et a sa protection par les lois de la propriété intellectuelle. Les vocables *graphisme* et *design graphique* sont synonymes. Libre à chacun d'utiliser l'un ou l'autre ou les deux. *Design graphique* ayant l'avantage d'être explicite sur son appartenance à la profession de designer, dont le code d'activité NAFE est [74.10 Activités spécialisées de design](#) et conforme aux classifications européenne et internationale.

Article rédigé par l'Alliance française des designers

LIRE PLUS SUR LE SITE DE L'AFD :

- [Design, designers : définitions](#)
- [L'annexe du code de déontologie, la citation de Georges A. Legault, *Professionalisme et délibération éthique*](#)

AFD

Alliance française des designers

L'AFD défend les intérêts économiques de tous les designers d'espace, de message et de produit depuis 13 ans grâce à ses 1800 membres (128 arrivés en 2015) et à ses donateurs.

205, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris

www.alliance-française-des-designers.org

Article rédigé grâce au soutien de :



L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE INVESTISSENT
DANS VOTRE AVENIR



Wallonie